

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres financiers
ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays.*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 17 FÉVRIER 2021

RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ DALET

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR
LA SOCIÉTÉ **DALET HOLDING**

PRÉSENTÉE PAR

ALANTRA

Banque présentatrice et garante



Le présent communiqué a été établi par Dalet, S.A. et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »).

TERMES DE L'OFFRE

PRIX DE L'OFFRE : 13,52 euros par action DALET

DUREE DE L'OFFRE : 15 jours de négociation

Le calendrier de l'Offre sera fixé par l'AMF

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où, à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, le nombre d'actions non présentées à l'offre publique d'achat par les actionnaires minoritaires de la société Dalet, S.A. ne représenterait pas plus de 10% du capital social et des droits de vote de la société Dalet, S.A., la société Dalet Holding, S.A.S. a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de cette offre publique d'achat, la mise en œuvre, conformément aux dispositions des articles L. 433-4 III du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, de la procédure de retrait obligatoire moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique d'achat, nette de tous frais, afin de se voir transférer les actions de Dalet, S.A. non apportées à la présente offre publique d'achat simplifiée.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat en date du 16 février 2021 visant les actions de Dalet, S.A. (l'« Offre »), apposé le visa n° 21-038 en date du 16 février 2021 sur la note d'information en réponse établie par Dalet, S.A.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres financiers
ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays.*

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Dalet, S.A. a été déposé auprès de l'AMF le 16 février 2021 et complète la note en réponse établie par Dalet, S.A.

Ces informations ainsi que la note en réponse sont mises à la disposition du public ce jour, sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org), de Dalet Holding, S.A.S. (www.daletholding.com) et de Dalet, S.A. (www.dalet.com) et peuvent également être obtenues sans frais au siège social de Dalet, S.A. (16 rue Rivay - Levallois-Perret (92300)) et auprès d'Alantra (6 rue Lamennais – Paris (75008)).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement : Le présent communiqué de presse a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Dalet Holding, S.A.S. décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.